

FEUILLE DE ROUTE 2021/24

1. Information régulière auprès des acteurs sur la réglementation AS (courrier de début de mandat, intervention sur des regroupements d'entraîneurs, de joueurs, de clubs)
2. Exercice du pouvoir disciplinaire à l'encontre de l'ensemble des acteurs (AS, mais aussi clubs et joueurs/entraîneurs)
3. Mise en place de groupes de travail chargés de formuler des propositions auprès de la CAS (formation, ...)
4. Développement des collaborations avec les organes de contrôle de gestion et la mise en œuvre du contrôle financier des AS
5. Développement de la formation des AS
6. Adaptation de la réglementation FFBB, en intégrant le cas échéant :
 - La conclusion des travaux de la CIAS (avocat mandataire sportif, ...)
 - L'évolution de la réglementation FIBA
 - Le contrôle financier des AS
 - L'outil de collecte des données
7. AS au CFBB
8. Conventions de partenariat avec les AS étrangers
9. Poursuite des conciliations
10. Lutte contre l'exercice illégal de l'activité d'AS
11. Mise en œuvre de l'outil informatique de collecte des données (faire avec la collaboration des AS)
12. Production de l'étude annuelle sur l'activité des agents sportifs